

Laval avait, dès l'origine, reconnu son devoir envers NN. SS. les Evêques de la Province en leur soumettant tous ses règlements organiques, fondamentaux et disciplinaires, et elle est heureuse de pouvoir dire qu'elle n'a rien adopté sans leur bienveillante approbation ; sans doute aussi, en 1873, lors de la tenue du 5^e Concile provincial de Québec, l'Université avait demandé à NN. SS. les Evêques de la Province, de vouloir bien se constituer officiellement en un Conseil de haute surveillance de la foi et des mœurs. Mais on comprend que cette organisation, pour être assise sur des bases solides, devait être revêtue de l'autorité du Saint-Siège, auquel, du reste, il appartenait de définir en détail toutes les attributions de l'auguste Conseil, destiné à être le soutien et la sauvegarde de l'Université Laval.

Ce double complément lui est venu par la Bulle *Inter varias sollicitudines*, qui a donné à l'Université Laval l'érection canonique, lui a accordé après du Saint-Siège un Cardinal Protecteur, et a dévolu en même temps la haute surveillance de la foi et des mœurs dans l'Université à NN. SS. les Evêques de la Province de Québec, constitués pour cette fin en un Conseil Supérieur. Puis le 6 octobre dernier, Son Excellence Mgr. George Conroy, Evêque d'Ardagh et Délégué Apostolique au Canada, communiquait au Conseil Universitaire le Règlement que le Saint-Siège avait fait rédiger pour établir les rapports du Conseil Supérieur avec l'Université.

C'était l'ensemble de tous ces glorieux événements que l'Université Laval inaugurait lundi le 8 octobre de cette année 1877. Le Conseil Supérieur devait commencer ce jour même ses hautes fonctions ; l'Université, qui avait pu se procurer le portrait de son premier Cardinal Protecteur, l'Illustrissime Cardinal Franchi, désirait profiter de l'ouverture des cours pour en faire l'inauguration ; NN. SS. les Evêques de la Province, réunis au complet dans la vieille Capitale, pour y traiter des affaires concernant la Province Ecclésiastique, voulaient bien rehausser par l'honneur de leur présence la solennité de cette journée ; enfin Son Excellence Mgr. le Délégué Apostolique daignait célébrer Elle-même la Messe solennelle d'ouver-